

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 405

3 juin 1999

SOMMAIRE

Addax Holding Co S.A., Luxembourg	page 19419	Occidental Partners Holding, S.à r.l., Luxembourg . . .	19395
Aelsion Investissements S.A., Luxembourg	19419	Occimed S.A., Luxembourg	19396, 19397
Agri-Tech Holding S.A., Luxembourg	19421	On Air Productions, Hesperange	19394
A.L.I.G., Association Luxembourgeoise des Intolérants au Gluten, A.s.b.l., Mondorf-les-Bains	19409	Oriel S.A., Luxembourg	19397
Amster, S.à r.l., Luxembourg	19421	Patrimony Development S.A., Luxembourg	19403
Arnetoise S.A., Luxembourg	19422	Perholding S.A., Luxembourg	19403
Art Nouveau, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19418	P.F.H. Lux S.A.H., Luxembourg	19403
Atmel ES2 S.A.	19420	P & G Management S.A., Luxembourg	19400, 19401
Axxal Holding S.A., Luxembourg	19419	Quanlux S.A., Luxembourg	19402
BG-Ré S.A., Luxembourg	19422	R.D.G. S.A., Recherches, Développements et Gestion, Luxembourg	19403
Blue Elfiam S.A., Luxembourg	19423	Rhodax Multitrade S.A., Soparfi, Capellen . . .	19401, 19402
Bureau Modugno, S.à r.l., Berchem	19423	Rofin S.A., Luxembourg	19405
Cetra Asset Line International S.A., Luxembourg . . .	19424	Rolix, S.à r.l., Luxembourg	19403, 19404
Chrisaro, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19427	Santhor International S.A., Luxembourg	19405
Comit Holding International S.A., Luxembourg	19435	Satisfactory S.A., Luxembourg	19406
Compagnie Européenne de l'Acier S.A., Luxembourg	19423	Sea Management S.A., Luxembourg	19406
Crazy, S.à r.l., Erpeldange	19424	S.E.F.I.T. Industries S.A., Luxembourg	19404
Cribis Euramerica Alinet S.A., Luxembourg	19436	S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Luxembourg	19406
Dapol S.A., Luxembourg	19423, 19424	Side Lighting S.A., Luxembourg	19405
D.E.H. Holdings, S.à r.l., Luxembourg	19425, 19427	Signes Bierrebi & Cie S.C.A., Luxembourg	19408
Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A., Luxembourg	19437	Sobelpar S.A., Luxembourg	19409
DFL S.A., Luxembourg	19427	Société Hôtelière Europe, S.à r.l., Luxembourg	19409
DG Lux Portfolio, Fonds Commun de Placement	19416	Sogenalux Fund, Sicav, Luxembourg	19407, 19408
El-Baik Food Systems Co S.A., Luxembourg	19435	Solupro S.A., Luxembourg	19407
Eugen S.A., Luxembourg	19431	Soparho S.A., Luxembourg	19409
Eurochina Investment S.A., Luxembourg	19434	Sotراسي, S.à r.l., Luxembourg	19405
Eurosnow S.A., Luxembourg	19438	South Assets S.A., Luxembourg	19409
Evang S.A., Luxembourg	19437	Staden S.A., Luxembourg	19410
Fade S.A., Luxembourg	19438	Stolt Comex Seaway S.A., Luxembourg	19410
Fevag S.A., Luxembourg	19440	Sun Operations S.A., Luxembourg	19415
Financière Mornale S.A., Luxembourg	19439	Tay S.A., Luxembourg	19412
Finavest S.A., Luxembourg	19436	Technew S.A., Luxembourg	19413
Finsign S.A., Luxembourg	19440	Telwin International S.A., Luxembourg	19415
Forest & Timber Investment S.A., Luxembourg	19427	Tipalux S.A., Luxembourg	19438
Fortuna, Banque Luxembourgeoise d'Epargne et de Crédit, Luxembourg	19439	Tosinvest International S.A., Luxembourg . . .	19399, 19400
Giacometti, S.à r.l., Schifflange	19438	Touzet Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxbg	19410, 19412
(The) Industrial Bank of Japan (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	19414	Trans-Sud, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19415
L.A.B. Management, S.à r.l., Munsbach	19430	Treff Holding S.A., Luxembourg	19415
Leman Beverages Holding S.A., Luxembourg	19432, 19434	TT Organisation S.A., Luxembourg	19415
Luxmin Trade S.A., Luxembourg	19428, 19430	UBK Holding S.A., Luxembourg	19416
M & S Mode Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19394	Unione Manifatture Investments S.A.	19416
Newfoundland Holding S.A., Luxembourg	19394	Vinaluc S.A., Luxembourg	19417
NG Investissement S.A., Luxembourg	19395	Wafa S.A., Luxembourg	19418
Nina Finance S.A., Luxembourg	19395	Wellington Luxembourg S.C.A., Luxembourg	19417
N.M.J., S.à r.l., Bettembourg	19398, 19399	Wirr S.A., Luxembourg	19418
		Wischbone S.A., Luxembourg	19407

M & S MODE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Assemblée Extraordinaire

Aujourd'hui, le 13 janvier 1999, l'associé soussigné représentant la totalité des parts sociales, a tenu une assemblée extraordinaire.

L'assemblée prend acte du fait que M. J.R. Huisman a fait savoir sa volonté de démissionner de son poste de gérant à partir du 15 février 1999.

L'assemblée accepte cette démission.

En même temps, l'assemblée décide de nommer M. R.E.P. Hannen, directeur, comme gérant à partir du 18 janvier 1999.

M. R.E.P. Hannen, ici présent, accepte la nomination.

Les gérants à partir du 15 février 1999 sont:

- D.J. Mok (Amsterdam - Pays-Bas);
- L.C. Dobber (Amsterdam - Pays-Bas);
- R.E.P. Hannen (Limbricht - Pays-Bas);
- L.J.M.P. Willems (Overijse - Belgique).

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

Pour KBB BUITENLAND B.V.
W. Feyaerts

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(14307/230/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

NEWFOUNDLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 14.003.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mars 1999

– L'Assemblée décide de changer le siège social de la société avec effet au 18 mars 1999 comme suit:

ancien siège: 11, boulevard du Prince Henri, Luxembourg;

nouveau siège: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

– L'Assemblée décide de l'interruption du mandat, avec effet au 18 mars 1999 des Administrateurs:

Monsieur Claude Schmitz, Monsieur Bernard Chaney, Monsieur Edmond Ries.

– L'Assemblée décide de l'interruption du mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Marc Mackel, avec effet au 1^{er} janvier 1997.

– En remplacement, l'Assemblée nomme:

Administrateurs, avec effet au 18 mars 1999

Monsieur Sandro Frei

Monsieur Derek S. Ruxton

Monsieur Patrick Meunier.

Commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 1997

Monsieur Jean-Marc Desarzens (Genève).

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(14309/690/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

ON AIR PRODUCTIONS.

Siège social: Hesperange, 300D, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 43.595.

Les bilans des exercices 1995, 1996 1997 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 19, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

R. Armstrong
Directeur

(14317/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

NG INVESTISSEMENT, Société Anonyme,
(anc. LA FINANCIERE DU COUDRIER).
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.369.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 1999 que:

– Madame Michelle Delfosse et Monsieur John Seil ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat;

– Monsieur Georges Kioes a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

– Monsieur Norbert Ganz, administrateur de sociétés, demeurant à Fribourg (Suisse) et Monsieur Georges Tracewski, conseiller juridique, demeurant à Genève (Suisse), ont été nommés comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat;

– AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 30 juin 1999.

– Monsieur Norbert Ganz a, en outre, été nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 11 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14310/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

NINA FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.469.

—
Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 1999 que Monsieur Massimo Bolfo, Dirigeant, demeurant Via Arcioni, 11, CH-6900 Lugano, a été élu Administrateur en remplacement de Monsieur Maurizio Bergonzi, démissionnaire.

Du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 1999 que Monsieur Massimo Bolfo, Dirigeant, demeurant Via Arcioni, 11, CH-6900 Lugano, a été élu Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14311/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

OCCIDENTAL PARTNERS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.439.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - OCCIMED S.A., société anonyme, avec siège social au 18, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 31.901, ici représentée par Madame Anne-Caroline Meyer, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. - SIL INVESTMENTS S.A., société anonyme avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 58.609, ici représentée par Madame Anne-Caroline Meyer, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée OCCIDENTAL PARTNERS HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 58.439, a été constituée suivant acte reçu par le Maître Frank Baden, notaire de résidence à

Luxembourg, en date du 6 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 319 du 24 juin 1997, modifiée par acte du même notaire en date du 31 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 644 du 19 novembre 1997 et par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, en date du 19 août 1997 publié au Mémorial, Recueil C, numéro 686 du 8 décembre 1997.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée OCCIDENTAL PARTNERS HOLDING, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à trois cent soixante millions cinq cent trente-neuf mille francs luxembourgeois (LUF 360.539.000,-), représenté par trois cent soixante mille cinq cent trente-neuf (360.539) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, se répartissant comme suit:

- a) OCCIMED S.A., prédésignée, cent sept mille deux cent trente-trois parts sociales (107.233)
- b) SIL INVESTMENTS S.A., prédésignée, deux cent cinquante-trois mille trois cent six parts sociales (253.306).

Le capital est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III. - Qu'ils déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société OCCIDENTAL PARTNERS HOLDING, S.à r.l.

IV. - Qu'ils sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V. - Qu'ils déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre, qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute, que la liquidation de la société a été effectuée aux droits des parties et est achevée, sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.-C. Meyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 115S, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 1999.

J. Elvinger.

(14314/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

OCCIMED S.A., Société Anonyme,
(anc. OCCIMED HOLDINGS S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 31.901.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société OCCIMED HOLDINGS S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 42 du 2 février 1990 et dont les statuts furent modifiés par acte du même notaire en date du 31 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 283 du 29 juin 1992.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Dr. Charles Panayides, docteur en droit, demeurant à Londres.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Ambrosio Aznar, administrateur de sociétés, demeurant à Madrid.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg et Monsieur Joaquin Giraldez, maître en droit, demeurant à Madrid.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de la société de société holding type 1929 en société de participations financières (SOPARFI) et ce avec effet au 1^{er} janvier 1999;
2. Modification subséquente des articles premier et quatre des statuts sociaux.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société de société holding type 1929 en société de participations financières (SOPARFI) et ce avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles un et quatre des statuts sociaux sont modifiés pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société luxembourgeoise dénommée OCCIMED S.A.»

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Panayides, A. Aznar, M. Schaeffer, J. Giraldez, N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 115S, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1999.

A. Schwachtgen.

(14315/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

**OCCIMED S.A., Société Anonyme,
(anc. OCCIMED HOLDINGS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.901.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 172 du 4 mars 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

A. Schwachtgen.

(14316/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

ORIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.771.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 2, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mars 1999.

Signature.

(14318/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

N.M.J., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3270 Bettembourg, 3, route de Peppange.
R. C. Luxembourg B 55.677.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Nadia Filali, employée de banque, demeurant à Luxembourg, 18, rue Eberhard;

laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. - La comparante était avec Madame Qamar Nijar-Lahmamssi, employée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie, les seules associées de la société N.M.J., S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 18, rue Eberhard, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 524 du 16 octobre 1996,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 55.677.

II. - Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartenaient aux associées, comme suit:

1) à Madame Nadia Filali, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) à Madame Qamar Nijar-Lahmamssi, préqualifiée, cinquante parts sociales	<u>50</u>
Total: cent parts sociales	100

III. - Suite à un acte de cession de parts sociales sous seing privé, daté du 2 octobre 1998, Madame Qamar Nijar-Lahmamssi, préqualifiée, a cédé la totalité de ses parts sociales, soit cinquante (50) parts sociales de la société dont il s'agit à Madame Nadia Filali, préqualifiée.

Un exemplaire de ladite cession sous seing privé, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

IV. - Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Ces parts appartiennent à l'associée unique, Madame Nadia Filali, employée de banque, demeurant à Luxembourg, 18, rue Eberhard.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'insérer entre les articles 15 et 16 un article supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«**Art. 16.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

Troisième résolution

Suite à l'insertion d'un article supplémentaire entre les articles 15 et 16, il est décidé que l'ancien article 16 sera renuméroté en article 17.

Quatrième résolution

Suite à la démission de Monsieur Mountasser Hamamsi, restaurateur, demeurant à Luxembourg, de sa fonction de gérant technique de la société depuis le 15 avril 1998, l'associée unique décide de lui donner décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant de la société.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer comme nouveau gérant technique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Valerio Ligios, serveur, demeurant à L-3270 Bettembourg, 3, route de Peppange, ici présent et ce acceptant.

L'associée unique décide de nommer comme nouveau gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Selmer Topcu, mécanicien, demeurant à Luxembourg, 18, rue Eberhard, ici présent et ce acceptant.

La société se trouve dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Sixième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à Bettembourg et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Bettembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Septième résolution

L'associée unique décide de fixer l'adresse du siège au 3, route de Peppange à L-3270 Bettembourg.

V. - Messieurs Valerio Ligios et Selmer Topcu, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérants de la société, déclarent tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VI. - Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-neuf mille francs luxembourgeois (LUF 29.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

VII. - Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: N. Filali, V. Ligios, S. Topcu, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1999, vol. 2CS, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 mars 1999.

T. Metzler.

(14312/222/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

N.M.J., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 3, route de Peppange.

R. C. Luxembourg B 55.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 mars 1999.

T. Metzler.

(14313/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

**TOSINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. PENTA HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.324.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PENTA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 26 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 468 du 20 septembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, susdit, le 30 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 468 du 28 août 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Maurizio Natale, comptable, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille deux cent cinquante (3.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination sociale de PENTA HOLDING S.A. en TOSINVEST INTERNATIONAL S.A.

2.- Modification subséquente de l'article premier -premier alinéa- des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de TOSINVEST INTERNATIONAL S.A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de PENTA HOLDING S.A. en TOSINVEST INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de TOSINVEST INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, M. Natale, A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 1999, vol. 839, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mars 1999.

J.-J. Wagner.

(14322/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

**TOSINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. PENTA HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mars 1999.

J.-J. Wagner.

(14323/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

P & G MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.482.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P & G MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, R.C. Luxembourg section B numéro 62.482, constituée suivant acte reçu le 24 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 14 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jos Junker, conseiller fiscal, demeurant à Bettembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Buriez, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosière-la-Petite (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la commercialisation de tous produits et services relatifs à la création et à l'exploitation de Jardins d'Enfants, la construction de bâtiments et d'aires de jeux, ainsi que toutes opérations concernant la gestion courante et le fonctionnement de ces Jardins d'Enfants.

Elle pourra également effectuer toutes opérations commerciales, civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2.- Acceptation des démissions des membres du conseil d'administration en fonction.

3.- Décharge à donner aux administrateurs démissionnaires.

4.- Nomination de trois nouveaux administrateurs et fixation de la durée de leurs mandats.

5. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la commercialisation de tous produits et services relatifs à la création et à l'exploitation de Jardins d'Enfants, la construction de bâtiments et d'aires de jeux, ainsi que toutes opérations concernant la gestion courante et le fonctionnement de ces Jardins d'Enfants.

Elle pourra également effectuer toutes opérations commerciales, civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, à partir de ce jour, des membres du conseil d'administration actuellement en fonction et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- 1) Monsieur Allan Ronne, Administrateur de sociétés, demeurant à Horsens (Danemark).
- 2) STAPLEY TRADING LTD, Suite 2B, Centre Plaza, Main Street (Gibraltar).
- 3) AZ-SAKS EEIG, suite 2B, Centre Plaza, Main Street (Gibraltar).

La durée de leur mandat expire à l'assemblée générale de 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Junker, X. Buriez, F. Zeler, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 115S, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 1999.

J. Elvinger.

(14326/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

P & G MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.482.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(14327/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

RHODAX MULTITRADE S.A., Soparfi - Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8311 Capellen, 77/82, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 56.060.

—

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den elften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft RHODAX MULTITRADE S.A., mit Amtssitz zu L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 56.060, gegründet gemäss Urkunde vom 14. August 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 581 vom 11. November 1996.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 100 (hundert) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken) die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken), darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung

- 1) Statutarische Ernennungen.
- 2) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal nach L-8311 Capellen, 77/82, route d'Arlon.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom heutigen Tage an, der folgenden Verwaltungsratsmitglieder und des geschäftsführenden Direktors:

- der Aktiengesellschaft Englischen Rechtes SELINE FINANCE LIMITED, mit Sitz in London W1Y 9HD (England), New Bondstreet 27;

- der Aktiengesellschaft Englischen Rechtes SELINE MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz in London W1Y 9HD (England), New Bondstreet 27;

- Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in Steinfort; geschäftsführender Direktor.

Die Generalversammlung erteilt ihnen volle Entlastung für die ausgeübten Mandate.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, mit Wirkung vom heutigen Tage an:

1) Herrn Jacobus Marie Neutelings, Unternehmer, wohnhaft in L-8311 Capellen, 77/28, route d'Arlon;

2) Frau Marit Barteling, Unternehmerin, wohnhaft in NL-5074 PC Biezenmortel (Niederlande), 12, Gommelsestraat;

3) Herrn Mark Verhoeven, Unternehmer, wohnhaft in NL-5761 RG Bakel (Niederlande), 184, Nuyeneind 24;

als neue Verwaltungsratsmitglieder zu bestellen.

Herr Jacobus Neutelings, vorgenannt, wird zum geschäftsführenden Direktor angestellt.

Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2002.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach Capellen zu verlegen und die Anschrift der Gesellschaft festzulegen wie folgt:

«L-8311 Capellen, 77/82, route d'Arlon.»

Artikel drei - Erster Absatz der Satzung wird also ab heute ergänzt um folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist Capellen.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1999, vol. 115S, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. März 1999.

J. Elvinger.

(14331/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

RHODAX MULTITRADE S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-8311 Capellen, 77/82, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.060.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(14332/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

QUANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 41.592.

Lors de sa réunion en date du 26 février 1999, le Conseil d'Administration de la société a constaté que le capital social a été libéré intégralement.

Luxemburg, le 26 février 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14329/631/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

PATRIMONY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.016.

—
Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14321/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

PERHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 47.929.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14324/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 51.500.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 1999.

J.-J. Wagner.

(14328/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

R.D.G. S.A., RECHERCHES, DEVELOPPEMENTS ET GESTION, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.145.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 20, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 1998 que Monsieur Luc Ginsbach, expert-comptable, demeurant 59, avenue de l'Equinoxe, B-1200 Woluwé-St. Lambert, a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Guy Huart, démissionnaire.,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14330/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

ROLIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 60.242.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VITALPRIZE LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à Londres SW1X 7LT, Bowater House, 68 Knightsbridge,

ici représentée par Monsieur Teunis Chr. Akkerman, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 2 mars 1999.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination de ROLIX, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 24 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 609 du 4 novembre 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 367 du 20 mai 1998.

- Le capital social de cette société est d'un million (1.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et intégralement libérées.

- L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de LUF 1.000,- par la création d'une part sociale préférentielle A donnant droit à un dividende annuel préférentiel non-cumulatif de 6% calculé sur le montant actuellement libéré de cette part sociale, étant entendu que ce dividende préférentiel sera, pour une seule fois, augmenté en cas de vente réussie par la société des actions qu'elle détient dans la S.A. GETREIDE COMPAGNIE pour un prix d'au moins FF 25.500,- par action jusqu'à FF 3.500.000,-.

Cette nouvelle part sociale a été souscrite et libérée en espèces par SILVERENE LIMITED, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Teunis Chr. Akkerman, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nyon (Suisse), le 2 mars 1999.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- En conséquence, les statuts de la société sont modifiés pour refléter ladite augmentation de capital et la création d'une part sociale préférentielle «A», étant entendu que toutes les parts sociales actuellement émises seront redésignées comme étant des parts sociales ordinaires «B».

- L'article 6, alinéa premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à un million et mille (1.001.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par une part sociale préférentielle «A» et mille parts sociales ordinaires «B» d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

- Entre les alinéas 3 et 4 actuels de l'article 11 des statuts il est inséré un nouvel alinéa avec la teneur suivante:

«La part sociale préférentielle «A» donne droit à un dividende annuel préférentiel non-cumulatif de 6% calculé sur le montant libéré de cette part sociale, étant entendu que ce dividende préférentiel sera, pour une seule fois, augmenté en cas de vente réussie par la société des actions qu'elle détient dans la S.A. GETREIDE COMPAGNIE pour un prix d'au moins FF 25.500,- par action jusqu'à FF 3.500.000,-.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Akkerman, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 1999, vol. 115S, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1999.

A. Schwachtgen.

(14334/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

ROLIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 60.242.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 4 mars 1999 N° 180, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(14335/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.378.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 1999 que le nombre des Administrateurs a été porté de trois à quatre et qu'en conséquence, Monsieur Gallia Jose Guillermo, citoyen Argentin, né le 14 novembre 1940, Dirigeant d'entreprises, demeurant Avenida Figueroa Alcorta 3040 3B Capital Federal (1425) Argentina a été nommé Administrateur.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14340/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

19405

ROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.155.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 9 février 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 1999, vol. 839, fol. 76, case 8, que la société anonyme ROFIN S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 59.155, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mai 1997, publié au Mémorial C, n° 433 du 8 août 1997, au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme ROFIN S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mars 1999.

J.-J. Wagner.

(14333/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SANTHOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 35.064.

—
DISSOLUTION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mars 1999

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société C.T.P.).

Luxembourg, le 18 mars 1999.

T. Herkrath
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14336/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SOTRASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.717.

—
Extrait de la décision de la gérance du 26 février 1999

Le siège social de la société est transféré du 35, rue Glesener à L-1631 Luxembourg, au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Monsieur Roger Gilkin a donné le 22 février 1999 sa démission de son poste de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1999.

Signature
Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 16, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14350/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SIDE LIGHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.432.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14341/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

19406

SATISFACTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.603.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 3 février 1999 que:

Le siège social de la société a été transféré de L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich, au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Fara Chorfi de son poste d'administrateur.

Le conseil coopte en son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Herman J. J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14337/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SEA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.232.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Bernard Chappuis et Michael J. T. Ellis sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an et DPS CONSEIL & REVISION S.A. est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société SEA MANAGEMENT S.A.
Signature

(14338/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SEA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.232.

Constituée le 26 février 1991 devant M^e Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 306 du 7 août 1991.

—
Rectificatif aux extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 1997

La société DPS CONSEIL & REVISION S.A., 28, rue des Charmilles, CH-1211 Genève, est nommée Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an en lieu et place de B.D.O. BINDER S.A. comme publié précédemment.

Pour la société SEA MANAGEMENT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14339/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

S.E.F.I.T.,

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.995.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 1999 que le nombre des Administrateurs a été porté de trois à cinq et qu'en conséquence, Messieurs Don Belgre, citoyen Australien, né le 5 novembre 1943, Dirigeant d'entreprises, demeurant 3/40 Benelong Road Cremorne N.S.W. Australia 2090 et Gallia Jose Guillermo, citoyen Argentin, né le 14 novembre 1940, Dirigeant d'entreprises, demeurant Avenida Figueroa Alcorta 3040 3B Capital Federal (1425) Argentina, ont été nommés Administrateurs.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14344/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

WISCHBONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1999.

Signatures.

(14548/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

WISCHBONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.543.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 18 mars 1999 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes et de Messieurs Jean Quintus et Joseph Winandy, Administrateurs.

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'Assemblée nomme en remplacement Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés et demeurant à Luxembourg au poste d'Administrateur.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14549/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

SOLUPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.671.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 2, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mars 1999.

Signature.

(14348/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SOGENALUX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2920 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 30.485.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 1999

- Aucune distribution de dividende au titre de l'exercice clos le 31 octobre 1998 ne sera effectuée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1999.

Pour SOGENALUX FUND (en liquidation)

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Le liquidateur

Signature

(14346/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SOGENALUX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2920 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 30.485.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 février 1999 à 11.00 heures que COMPAGNIE FIDUCIAIRE, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que PricewaterhouseCoopers a été nommée Commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 février 1999 à 16.00 heures que le rapport du Commissaire à la liquidation, invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 10 février 1999 a été approuvé, que le Liquidateur, le Commissaire à la liquidation et les Administrateurs ont reçu décharge pleine et entière et que la clôture de la liquidation a été prononcée.

3. L'assemblée a décidé de confier à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. la garde pendant une période de cinq ans des documents comptables, des livres, des registres et autres documents de la Société.

4. Sur base des actifs nets au 10 février 1999, un dividende de liquidation par action est payable aux actionnaires, à partir du 15 février 1999, à savoir:

– SOGENALUX FUND - BOND	Classe B	LUF	86.007
– SOGENALUX FUND - TREASURY BELGIAN FRANC	Classe A	BEF	54.840
– SOGENALUX FUND - TREASURY BELGIAN FRANC	Classe B	BEF	82.387
– SOGENALUX FUND - TREASURY US DOLLAR	Classe A	USD	1.093,10
– SOGENALUX FUND - TREASURY US DOLLAR	Classe B	USD	1.333,95
– SOGENALUX FUND - TREASURY FRENCH FRANC	Classe B	FRF	6.888,00
– SOGENALUX FUND - TREASURY SWISS FRANC	Classe B	CHF	1.180,30
– SOGENALUX FUND - TREASURY DEUTSCH MARK	Classe B	DEM	1.316,00
– SOGENALUX FUND - TREASURY ECU	Classe A	EUR	1.084,90
– SOGENALUX FUND - TREASURY ECU	Classe B	EUR	1.402,70

5. L'assemblée a décidé que tous montants revenant aux actionnaires non réclamés en date du 10 mars 1999 seront déposés à la Caisse des Consignations à Luxembourg après conversion en francs luxembourgeois au taux de change en vigueur à la date à laquelle ils sont déposés.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14347/534/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SIGNES BIERREBI & CIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.569.

DISSOLUTION

Extrait

It results of a deed received by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), on the 25th of February 1999, registered in Esch-sur-Alzette, on the 1st of March 1999, Vol. 839, fol. 86, case 5, that the «société en commandite par actions» SIGNES BIERREBI & CIE S.C.A., having its registered office at L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 54.569, incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on April 11, 1996, published in the Mémorial C, number 335 of July 12, 1996, the capital of which is fixed at one billion five hundred and six million Italian Lira (ITL 1,506,000,000.-), divided into one hundred fifty thousand and six hundred (150,600) shares having a par value of ten thousand Italian Lira (ITL 10,000.-) each, entirely paid up, has been dissolved and liquidated by the concentration of all the shares of SIGNES BIERREBI & CIE S.C.A. prenamed, in one hand, which is the expressly willpower of the sole shareholder.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 25 février 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 1999, vol. 839, fol. 86, case 5, que la société en commandite par actions SIGNES BIERREBI & CIE S.C.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.569, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1996, publié au Mémorial C, n° 335 du 12 juillet 1996, au capital social d'un milliard cinq cent six millions de liras italiennes (ITL 1.506.000.000.-), représenté par cent cinquante mille six cents (150.600) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000.-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société SIGNES BIERREBI & CIE S.C.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 1999.

J.-J. Wagner.

(14342/239/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

19409

SOBELPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 38.252.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14343/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SOCIETE HOTELIERE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 27.918.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(14345/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SOPARHO, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 38.206.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14349/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SOUTH ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.235.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOUTH ASSETS S.A.
Signature

(14351/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

A.L.I.G., ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES INTOLERANTS AU GLUTEN, A.s.b.l.,

Association sans but lucratif,

(anc. A.L.M.C., ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DE LA MALADIE COELIAQUE, A.s.b.l.).

Siège social: L-5601 Mondorf-les-Bains, Centre Thermal et de Santé.

1. L'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DE LA MALADIE COELIAQUE a décidé à l'unanimité de changer la dénomination sociale de l'association.

La nouvelle dénomination avec effet immédiat est:

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES INTOLERANTS AU GLUTEN (A.L.I.G.), A.s.b.l.

2. L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de ramener le nombre de réviseurs de caisse prévu à l'article 11 des statuts de deux à un.

3. L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante:

«L'association réunit les personnes, les parents ou les représentants légaux des personnes atteintes de la maladie coeliaque ou d'intolérance au gluten ou de dermatite herpétiforme, ainsi que toute personne démontrant un engagement régulier dans la lutte contre la maladie.»

Pour réquisition
F. Stocklausen
Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14381/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

STADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.210.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société STADEN S.A. qui s'est tenue en date du 22 février 1999 au siège social que:

Monsieur Graham J. Wilson ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

La ratification de la nomination de Monsieur Patrick Haller nommé en remplacement de Monsieur Graham J. Wilson ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Wilson seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14352/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

STOLT COMEX SEAWAY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.172.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held at
the office of KREDIETRUST, 11, rue Aldringen, Luxembourg
exceptionally on April 16th, 1998*

* The following Directors be and hereby are elected until the next Annual General Meeting of Shareholders or until their respective successors have been duly acted and qualified:

- Mr Jacob Stolt-Nielsen Jr.
- Mr Christopher J. Wright
- Mr John P. Laborde
- Mr Fernand Poimboeuf
- Mr J. Frithjof Skouveroe
- Mr Mark Woolveridge.

* ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, be and hereby are elected Statutory Auditors of the Company for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders.

For STOLT COMEX SEAWAY S.A.
SGG
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14353/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

TOUZET LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.183.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fifth of February.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mrs Irma Nduwayezu, executive secretary, residing in Luxembourg,
acting by virtue of a proxy given by
- HRO INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated in the British Virgin Islands, with its administrative offices in Langtry House, La Motte Street, St. Hélier, Jersey JE4 8QR, (Channel Islands), in St. Hélier, Jersey, on 10th November 1998.

2) Mr Christophe Gammal, private employee, residing in Luxembourg,
acting by virtue of a proxy given by
- BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, a company with its registered office at 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA), in Cambridge, Massachusetts, on 10th November 1998.

These proxies have been registered in Luxembourg, on 20th November 1998, Volume 514, Folio 39, Case 6.

These appearing persons have requested the undersigned notary to state that the prenamed company BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP has transferred one hundred and forty-nine (149) shares of classes

A, B, C, D and E, in total seven hundred and forty-five (745) shares which it owned in the company TOUZET LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, to the company TOUZET HPY, S.à r.l., a company with registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

This transfer has been accepted by the company at an extraordinary general meeting held in Luxembourg, on 10th November 1998, the minutes of which have been registered in Luxembourg, on 20th November 1998, Volume 514, Folio 39, Case 6.

Pursuant to this transfer the second paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 6. Second paragraph.** The shares are assigned as follows:

1) BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, a company with its registered office at 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (U.S.A.),	
three hundred forty-six A shares	346
three hundred forty-six B shares	346
three hundred forty-six C shares	346
three hundred forty-six D shares	346
three hundred forty-six E shares	346
2) TOUZET HPY, S.à r.l., a company with its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,	
one hundred forty-nine A shares	149
one hundred forty-nine B shares	149
one hundred forty-nine C shares	149
one hundred forty-nine D shares	149
one hundred forty-nine E shares	149
3) HRO INVESTMENTS LTD, a company with its administrative offices in Langtry House La Motte Street, St. Helier Jersey J8QR (Channel Islands),	
five A shares	5
five B shares	5
five C shares	5
five D shares	5
five E shares	5
Total: two thousand five hundred shares	2,500

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and that the English version will prevail in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Irina Nduwayezu, «executive secretary», demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée par:
 - HRO INVESTMENTS LIMITED, une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, avec siège administratif à Langtry House, La Motte Street, St. Hélier, Jersey JE4 8QR, (Iles du Canal), à St. Hélier, Jersey, le 10 novembre 1998.
- 2) Monsieur Christophe Gammal, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée par:
 - BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, une société avec siège social au 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA), à Cambridge, Massachusetts, le 10 novembre 1998.

Ces procurations ont été enregistrées à Luxembourg, le 20 novembre 1998, Volume 514, Folio 39, Case 6.

Les comparants ont prié le notaire instrumentaire d'acter que la société préqualifiée BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP a cédé cent quarante-neuf (149) parts sociales des classes A, B, C, D et E, au total sept cent quarante-cinq (745) parts sociales qu'elle possédait dans la société TOUZET LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, à la société TOUZET HPY, S.à r.l., une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Ce transfert a été accepté par la Société lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 10 novembre 1998, dont le procès-verbal a été enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, Volume 514, Folio 39, Case 6.

Suite à ce transfert, il y a lieu de modifier le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts qui sera remplacé par le texte suivant:

«**Art. 6. Deuxième paragraphe.** Les parts sociales sont attribuées comme suit:

- 1) BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, une société avec siège social au 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (U.S.A.),

trois cent quarante-six parts sociales A	346
trois cent quarante-six parts sociales B	346
trois cent quarante-six parts sociales C	346
trois cent quarante-six parts sociales D	346
trois cent quarante-six parts sociales E	346
2) Touzet HPY, S.à r.l., une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,	
cent quarante-neuf parts sociales A	149
cent quarante-neuf parts sociales B	149
cent quarante-neuf parts sociales C	149
cent quarante-neuf parts sociales D	149
cent quarante-neuf parts sociales E	149
3) HRO INVESTMENTS LTD, une société avec siège administratif à Langtry House La Motte Street, St. Hélier Jersey J8QR (Channel Islands),	
cinq parts sociales A	5
cinq parts sociales B	5
cinq parts sociales C	5
cinq parts sociales D	5
cinq parts sociales E	5
Total: deux mille cinq cents parts sociales	2.500

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Nduwayezu, C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1999, vol. 115S, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1999. A. Schwachtgen.

(14360/230/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

TOUZET LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.183.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 152 du 25 février 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

A. Schwachtgen.

(14361/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

TAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 54.297.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du vendredi 19 mars 1999,

– les comptes au 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité;

– les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Sont

Administrateurs

– M. Jacques Emmanuel de Bavier, Conseiller de Sociétés, 3, Chemin de la Métairie, CH-1009 Pully, Suisse;

– Miss Magda Bolgiani, Conseiller de Sociétés, Via Tersaggio 6, CH-6949 Comano, Suisse;

– M. Marcel Jouby, Expert Comptable Indépendant, Zonnegaarde 69, 2381 LK Zoeterwoude, Pays-Bas.

Commissaire

M. Mauro Scalet, Conseiller de Sociétés, demeurant au 24, place Bourg-de-Four, 1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14355/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

TECHNEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1353 Luxembourg, 28, rue Père Conrad.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHNEW S.A., avec siège social à L-1353 Howald, 28, rue Père Conrad, constituée sous la dénomination de VETEMENTS & MODE S.A. suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en remplacement du notaire soussigné, en date du 2 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 297 du 28 juin 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 636 du 14 novembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Marie Bettel, employée privée, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Grevenmacher.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Annulation du paragraphe quatre de l'objet social et remplacement de ce paragraphe comme suit: «La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant au conseil économique.

Pour réaliser son objet, la société pourra notamment conseiller toute personne privée ou morale dans tous les domaines touchant à l'économie et à la gestion. La société est en droit de fournir tous services fiduciaires, tous travaux de comptabilité, de traduction, de secrétariat ainsi que tous travaux administratifs. Elle pourra, par exemple, établir des plans financiers, faire tous travaux d'évaluation, créer des sociétés pour le nom d'autrui, domicilier des sociétés à son adresse, donner des conseils financiers et fiscaux, éditer des brochures et rapports, créer, fournir les services relatifs à la gestion d'une activité économique, sans que ladite activité ne doive avoir un but lucratif.

La société pourra s'intéresser par voie d'apport, de souscription, d'interventions financières ou tout autre mode dans toutes sociétés ayant - en tout ou en partie - un objet analogue, similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

2) Conversion du capital social de francs luxembourgeois en Euro et augmentation du capital pour le porter à 125.000,- Euro sans émission d'actions nouvelles.

3) Annulation de l'attribution de valeur nominale aux actions; toutes les actions sont changées en «actions sans valeur nominale».

4) Réduction du nombre d'actions de 5.000 à 1.250 par échange de 4 actions anciennes contre 1 action nouvelle.

5) Modification des articles des statuts de la société de façon à refléter l'annulation et le remplacement du paragraphe 4 de l'objet social, la conversion et l'arrondissement du capital en Euro et l'annulation de la valeur nominale des actions.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'annuler le quatrième paragraphe de l'objet social et de le remplacer par le texte suivant:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant au conseil économique.

Pour réaliser son objet, la société pourra notamment conseiller toute personne privée ou morale dans tous les domaines touchant à l'économie et à la gestion. La société est en droit de fournir tous services fiduciaires, tous travaux de comptabilité, de traduction, de secrétariat ainsi que tous travaux administratifs. Elle pourra, par exemple, établir des plans financiers, faire tous travaux d'évaluation, créer des sociétés pour le nom d'autrui, domicilier des sociétés à son adresse, donner des conseils financiers et fiscaux, éditer des brochures et rapports, créer, fournir les services relatifs à la gestion d'une activité économique, sans que ladite activité ne doive avoir un but lucratif.

La société pourra s'intéresser par voie d'apport, de souscription, d'interventions financières ou tout autre mode dans toutes sociétés ayant - en tout ou en partie - un objet analogue, similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un Euro (1,- EUR).

Après cette conversion, le capital social est de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize Euro (123.946,76 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de mille cinquante-trois virgule vingt-quatre Euro (1.053,24 EUR) pour le porter de son montant de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize Euro (123.946,76 EUR) à cent vingt-cinq mille Euro (125.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'annuler l'attribution de valeur nominale aux actions et de changer toutes les actions en «actions sans valeur nominale».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre d'actions de cinq mille (5.000) à mille deux cent cinquante (1.250) par échange de quatre (4) actions anciennes contre une (1) action nouvelle.

Sixième résolution

Suite aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euro (125.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.».

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les mille cinquante-trois virgule vingt-quatre Euro (1.053,24 EUR), représentant le capital augmenté, équivalent à quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (42.488,- LUF).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, M. Bettel, T. Stockreiser, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 mars 1999, vol. 414, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 mars 1999.

A. Weber.

(14356/236/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.486.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 29 janvier 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. EUR 1, fol. 11, case 1,

que par décision du conseil d'administration à ce autorisé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 décembre 1998, tenue par acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, enregistré le 21 décembre 1998, vol. 113S, fol. 45, case 2, et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, le capital social a été augmenté par incorporation de réserves disponibles à concurrence de LUF 13.090.339,-, soit moins de 4 % de son montant, que la devise du capital social exprimé en LUF (francs luxembourgeois) a été remplacée par l'euro, et que par conséquent, la rubrique Capital a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 38.512.325,- (trente-huit millions cinq cent douze mille trois cent vingt-cinq Euros).

Art. 6. Actions. Le capital souscrit est divisé en 1.540.493 (un million cinq cent quarante mille quatre cent quatre-vingt-treize) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital autorisé est de EUR 49.578.700,- (quarante-neuf millions cinq cent soixante-dix mille sept cents Euros), représenté par 1.983.148 (un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. EUR1, fol. 10, case 19. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14358/211/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.486.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour le notaire.

(14359/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

SUN OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.236.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SUN OPERATIONS S.A.

Signature

(14354/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

TELWIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.309.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société TELWIN INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 4 janvier 1999 au siège social que:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 20, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14357/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

TRANS-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Lankelz, 30, rue Jos. Kieffer.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14362/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

TREFF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 17.075.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 23 février 1999*

– Le siège social de la société est transféré au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.
Luxembourg, le 23 février 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour TREFF HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14363/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

TT ORGANISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.016.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 5 février 1999 que:

Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14364/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

UBK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.593.

EXTRAIT

Il résulte de la décision circulaire du conseil d'administration du 19 février 1999 que Monsieur Colin Andrew Watts, company secretary, chief financial officer, demeurant 17 Fordwich Hill, Hertford, GB-Hertfordshire SG 14 2 BG, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Christopher C. Keen, administrateur démissionnaire.

Monsieur Colin Andrew Watts terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 15 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14365/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

UNIONE MANIFATTURE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1999, vol. 115S, fol. 49, case 7, que la société UNIONE MANIFATTURE INVESTMENTS S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 mars 1999.

J. Elvinger.

(14373/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

DG Lux PORTFOLIO, Fonds Commun de Placement.

ÄNDERUNGSVEREINBARUNG

Zwischen

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen und

2. DG BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

wurde folgendes festgestellt und vereinbart:

1) *Änderung des Verwaltungsreglements vom April 1996*

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, das Verwaltungsreglement vom 17. April 1996, das im Mémorial C vom 13. Juni 1996 veröffentlicht ist, in folgenden Punkten neu zu fassen:

Die Präambel wird in Satz 1 wie folgt neu gefasst: «Das Verwaltungsreglement, welches in der Fassung vom April 1996 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 13. Juni 1996 veröffentlicht ist, legt, zusammen mit einer ersten Änderung, die am 17. April 1999 im Mémorial veröffentlicht ist, allgemeine Grundsätze für die auf Anregung der DG BANK LUXEMBOURG S.A. von der UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. gemäss Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen in der Form von «fonds communs de placement» aufgelegten und verwalteten Fonds fest, soweit die Sonderreglements der jeweiligen Fonds das Verwaltungsreglement zum integralen Bestandteil erklären.

In Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik) werden die in Ziffer 10 (Wertpapierleihe), Absatz 4, genannten Worte «dem DEUTSCHEN KASSENVEREIN» durch «der DEUSCHE BÖRSE CLEARING A.G.» ersetzt.

In Artikel 6 (Ausgabe und Tausch von Anteilen) wird der in Ziffer 7 Satz 3 verwendete Begriff «DEM» durch «Euro» ersetzt und der genannte Betrag von «DM 20,-» durch «Euro 10,-» ersetzt.

2) *Änderung des Sonderreglements DG Lux PORTFOLIO Rendite*

Die Präambel des Sonderreglements des DG Lux PORTFOLIO Rendite wird in Satz 1 wie folgt neu gefasst: «Für den DG Lux PORTFOLIO Rendite, ein Unterfonds des in einer Umbrella-Konstruktion errichteten DG Lux PORTFOLIO, ist das am 13. Juni 1996 im Mémorial C veröffentlichte Verwaltungsreglement, zusammen mit einer einer am 17. April 1999 ebendort veröffentlichten Änderung, und die am 1. April 1999 in Kraft tritt, integraler Bestandteil.»

In Artikel 19 (Anlagepolitik) erhält Ziffer 2 folgenden Wortlaut: «Die Verwaltungsgesellschaft wird für den Fonds mindestens zu einem Drittel des Nettofondsvermögens solche Vermögenswerte erwerben, die auf den Euro lauten.»

In Artikel 20 (Fondswährung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen, Bewertung) wird Ziffer 1 wie folgt geändert: «Fondswährung ist die Deutsche Mark, ab dem 1. April 1999 der Euro.»

In Artikel 24 (Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens) wird der Text unter Ziffer 1 wie folgt geändert: «Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds ein jährliches Entgelt bis zu 2,0 % zuzüglich anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer auf das Nettofondsvermögen zu erhalten, das auf der Basis des kalendertäglichen Nettofondsvermögens während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.»

Ziffer 2 Buchstabe a) erhält folgenden Wortlaut: «Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen: ein jährliches Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,10 % zuzüglich anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer, das auf der Basis des kalendertäglichen Nettofondsvermögens während des entsprechenden Monats zu berechnen und ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.»

3) *Änderung des Sonderreglements DG Lux PORTFOLIO Zuwachs*

Die Präambel des Sonderreglements des DG Lux PORTFOLIO Zuwachs wird in Satz 1 wie folgt neu gefasst: «Für den DG Lux PORTFOLIO Zuwachs, einen Unterfonds des in einer Umbrella-Konstruktion errichteten DG Lux PORTFOLIO, ist das am 13. Juni 1996 im Mémorial C veröffentlichte Verwaltungsreglement, zusammen mit einer am 17. April 1999 ebendort veröffentlichten Änderung, und die am 1. April 1999 in Kraft tritt, integraler Bestandteil.»

In Artikel 20 (Fondswährung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen, Bewertung) wird Ziffer 1 wie folgt geändert: «Fondswährung ist die Deutsche Mark, ab dem 1. April 1999 der Euro.»

In Artikel 24 (Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens) wird der Text unter Ziffer 1 wie folgt geändert: «Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds ein jährliches Entgelt bis zu 2,0 % zuzüglich anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer auf das Nettofondsvermögen zu erhalten, das auf der Basis des kalendertäglichen Nettofondsvermögens während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.»

Ziffer 2 Buchstabe a) erhält folgenden Wortlaut: «Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen: ein jährliches Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,10% zuzüglich anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer, das auf der Basis des kalendertäglichen Nettofondsvermögens während des entsprechenden Monats zu berechnen und ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.»

Luxemburg, den 15. März 1999.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

DG BANK LUXEMBOURG S.A.
als Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Kerger.

(14372/685/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

VINALUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 58.023.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1999, vol. 519, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

Signature.

(14374/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.290.

Suite à l'assemblée générale ordinaire de 1999, les membres du Comité de WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2000:

Mark Jordy, Manager

Robert W. Doran, Member of the Supervisory Board

Mary Ann Tynan, Member of the Supervisory Board

Stephen M. Pazuk, Member of the Supervisory Board.

Luxembourg, le 17 mars 1999.

BROWN BORTHERS HARRIMAN
(LUXEMBOURG) S.C.A.
G. Cook
Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Kerger.

(14376/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Wafa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.300.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mars 1999

- L'Assemblée décide de changer le siège social de la société avec effet au 18 mars 1999 comme suit:
ancien siège: 11, boulevard du Prince Henri, Luxembourg;
nouveau siège: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- L'Assemblée décide l'interruption du mandat, avec effet au 18 mars 1999 des Administrateurs:
Monsieur Marc Mackel, Monsieur Pierre Girard, Monsieur Edmond Ries.
- L'Assemblée décide l'interruption du mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Marc Lamesch, avec effet au 1^{er} janvier 1997.
- En remplacement, l'Assemblée nomme:

Administrateurs, avec effet au 18 mars 1999

Monsieur Sandro Frei
Monsieur Derek S. Ruxton
Monsieur Patrick Meunier.

Commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 1997

Monsieur Pierre Girard (Genève).

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(14375/690/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

WIRR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 37.542.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14377/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

WIRR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 37.542.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 1999,

- les comptes annuels au 31 décembre 1996 sont approuvés à l'unanimité;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire;
- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes encourues au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 1996 dépassent 50 % du capital souscrit.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14378/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

ART NOUVEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 46.494.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 1999, vol. 312, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 1999.

ART NOUVEAU, S.à r.l.

(14414/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

19419

ADDAX HOLDING CO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.052.

Société constituée le 25 avril 1997 par Maître Reginald Neuman

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 février 1999 que:
sont nommés administrateurs-délégués pour la gestion des affaires courantes, avec pouvoir d'engager la société sous leur signature individuelle:

- Monsieur Ihsan Shakkour Abu-Ghazalah, homme d'affaires, rue Alhoj, Jeddah, Arabie Saoudite;

- Monsieur Rami Shakkour Abu-Ghazalah, homme d'affaires, rue Alhoj, Jeddah, Arabie Saoudite;

est nommé comme Président du Conseil d'administration Monsieur Ihsan Shakkour Abu-Ghazalah, homme d'affaires, rue Alhoj, Jeddah, Arabie Saoudite.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14407/279/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

AELSION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux décembre.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, à savoir:

a) Monsieur Angelo Zito, employé privé, demeurant à Luxembourg;

b) Mademoiselle Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à B-Arlon;

c) Monsieur Fred Berend, employé privé, demeurant à Dudelange;

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Angelo Zito, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société.

Deuxième résolution

En application des statuts ils décident que la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur-délégué engagera la société.

Le Conseil d'Administration
A. Zito F. Mignon F. Berend

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14408/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

AXXAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.066.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.066, représentée par Monsieur Claudio Bacceli, conseiller, demeurant à Luxembourg et Monsieur Federico Franzina, sous-directeur, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée AXXAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 167 du 20 mars 1998,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 11 février 1999.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à soixante-dix millions de liras italiennes (ITL 70.000.000,-) représenté par sept cents (700) actions, chacune d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux milliards de liras italiennes (ITL 2.000.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000.) d'actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration, est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 4 décembre 2002 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, en même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3.- Que dans sa réunion du 11 février 1999, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de six cent trente millions de liras italiennes (ITL 630.000.000,-)

pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions de liras italiennes (ITL 70.000.000,-) à sept cent millions de liras italiennes (ITL 700.000.000,-), par la création de six mille trois cents (6.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les actionnaires, lesquels ont souscrit à toutes les six mille trois cents (6.300) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de six cent trente millions de liras italiennes (ITL 630.000.000,-) et de les attribuer aux actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de six cent trente millions de liras italiennes (ITL 630.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à sept cent millions de liras italiennes (ITL 700.000.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à sept cent millions de liras italiennes (ITL 700.000.000,-) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital est évaluée à treize millions cent vingt-cinq mille trois cent douze francs luxembourgeois (LUF 13.125.312,-)

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de cent quatre-vingt-cinq mille francs (185.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Baccei, F. Franzina, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1999, vol. 115S, fol. 15, case 5. – Reçu 131.253 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 10 mars 1999.

P. Bettingen.

(14416/202/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

ATMEL ES2 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Société Civile

Signature

(14415/510/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

AGRI-TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.470.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 16, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour AGRI-TECH HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(14409/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

AGRI-TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.470.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 1999

Messieurs Nerino Grassi, Angelo de Bernardi et Jean Marc Heitz sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame M.-F. Ries-Bonani est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Luxembourg, le 19 mars 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Pour AGRI-TECH HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14410/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

AMSTER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société MERVYN INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée AMSTER, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, a été constituée par acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 403 du 4 juin 1998.

- Qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 27 janvier 1999, Monsieur Gérard Reynier, agent commercial, demeurant à Bry-sur-Marne (France), a cédé ses cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune dans la prédite société AMSTER à la prédite société MERVYN INVESTMENTS INC.

- Que suite à la cession de parts sociales ci-avant mentionnée la société MERVYN INVESTMENTS Inc., prédésignée, est devenue seule et unique associée de la prédite société AMSTER.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de quinze mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 1999, vol. 505, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 1999.

J. Seckler.

(14411/231/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

ARNETOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.499.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue
le 8 octobre 1998 à Luxembourg*

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés Holding, le Conseil d'Administration décide de nommer un nouvel administrateur dans la société, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale: Monsieur Guy Glesener, Conseiller Juridique, demeurant à L-2311 Luxembourg, avenue Pasteur N° 133. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2002. Le nombre des Administrateurs passe de 3 à 4.

Pour copie conforme

Signature Signature

Administrateur-délégué Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14412/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

ARNETOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.499.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue
le 30 décembre 1998 à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration a le regret de prendre connaissance du décès de Monsieur Gerret Schaaphok, Administrateur de la société et lui rend hommage.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commercial, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Emile Schneider, Maison 41, L-9762 Lullange jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Pour copie conforme

Signature Signature

Administrateur-délégué Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14413/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

BG-RÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.273.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1999.

E. Cravatte
Administrateur

R. Frising
Administrateur

(14418/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

BG-RÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.273.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 mars 1998

L'assemblée générale décide de rappeler les administrateurs à leurs fonctions pour une durée d'un an. Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale de l'an 2000.

Le réviseur d'entreprises, ARTHUR ANDERSEN S.C., Luxembourg, est rappelé à sa fonction pour une durée d'un an. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2000.

Luxembourg, le 22 mars 1999.

E. Cravatte
Administrateur

R. Frising
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14419/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

BLUE ELFIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 1999

En vertu de l'article 6 des statuts et la 6ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue immédiatement après la constitution de la société, le Conseil d'Administration a adopté les résolutions suivantes:

1. de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à Monsieur Raymond Van Herck. Il portera le titre d'Administrateur-délégué.

2. d'autoriser Monsieur Raymond van Herck d'ouvrir un compte en banque auprès de la BANQUE POPULAIRE DE LUXEMBOURG S.A. avec procuration de signature seule pour l'administrateur-délégué et conjointement pour les administrateurs.

3. Dans le cadre de la loi maritime, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Raymond Van Herck comme dirigeant maritime de l'entreprise.

F. Olivieri R. Van Herck F. Codagnone

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14420/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

BUREAU MODUGNO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Berchem, 130 Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 35.889.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-surAlzette, le 23 mars 1999, vol. 312, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bergem, le 25 mars 1999.

BUREAU MODUGNO, S.à r.l.

(14421/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE L'ACIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize février.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE L'ACIER S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, à savoir:

- a) Monsieur Angelo Zito, employé priév, demeurant à Luxembourg;
- b) Mademoiselle Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à B-Arlon;
- c) Monsieur Michele Capurso, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Michele Capurso, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société.

Deuxième résolution

En application des statuts ils décident que la signature conjointe de l'administrateur-délégué et celle de l'un des deux autres administrateurs engagera la société.

Le Conseil d'Administration

A. Zito F. Mignon M. Capurso

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14427/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

DAPOL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 6.427.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour DAPOL, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(14431/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

DAPOL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 6.427.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 19 mai 1998, le Conseil d'Administration se compose comme suit:
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart,
Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, Luxembourg,
Monsieur Charles Muller, maître en droit, Luxembourg,

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.
Luxembourg, le 2 mars 1999.

Pour DAPOL, Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14432/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

CETRA ASSET LINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.651.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 26, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Signature.

(14422/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

CETRA ASSET LINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.651.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 janvier 1999 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Valerio Ragazzoni, administrateur-délégué, L-8005 Bertrange.
- Monsieur Franco de Carli, administrateur I-Arenzano Genova.
- Monsieur Raymond Gatto, administrateur, L-Bertrange.

Commissaire aux Comptes

- Madame Claudine Van Hal, employée privée, demeurant à Lenningen.
Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14423/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

CRAZY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Erpeldange.
R. C. Luxembourg B 59.006.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept février.
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Madame Lucy Meyers, sans état, demeurant à L-4560 Differdange, rue de la Montagne, ici représentée par Maître Marc Bodelet, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 février 1999 à Differdange.
- 2.- Madame Christine Hilbert, sans état, demeurant à L-5421 Erpeldange, 4, rue de Mondorf, ici représentée par Maître Marc Bodelet, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 février 1999 à Differdange.
- 3.- Monsieur Henri Meyers, commerçant, demeurant à L-5421 Erpeldange, 4, rue de Mondorf, en sa qualité de seul et unique gérant de la société, ici représenté par Maître Marc Bodelet, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 février 1999 à Differdange,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

La comparante prénommée sub 1.- est l'unique associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle CRAZY, S.à r.l., avec siège social à Erpeldange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.006, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 414 du 31 juillet 1997.

Madame Lucy Meyers, prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare par la présente céder les cinq cents parts sociales (500) qu'elle détient dans la société CRAZY, S.à r.l., à Madame Christine Hilbert, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, au prix global convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale des parts cédées.

Monsieur Henri Meyers, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter la présente cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Suite à cette cession de parts, Madame Christine Hilbert, préqualifiée est devenue la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée CRAZY, S.à r.l., et agissant en cette qualité, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclarant avoir acquis l'ensemble des parts sociales de la société CRAZY, S.à r.l., décide de modifier l'article 6 des statuts, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associée unique Madame Christine Hilbert, préqualifiée.»

Deuxième résolution

L'associée unique confirme dans son mandat de gérant unique, Monsieur Henri Meyers, prénommé.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,- LUF).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Bodelet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1999, vol. 115S, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 16 mars 1999.

P. Bettingen.

(14428/202/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 62.815.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighth of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DANA CORPORATION, a company incorporated under the laws of the United States, having its registered office at 4500 Dorr Street, PG Box 1000, Toledo, Ohio 43697 (U.S.A.),

here represented by Mrs Vinciane Schandeler, lawyer, residing at Messancy (Belgium),

by virtue of a proxy given under private seal in Toledo on March 3, 1999.

This proxy, signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

This appearing person, through his mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the appearing person is the sole actual partner of D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., a company with limited liability, having its registered office in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R.C. Luxembourg section B number 62.815, incorporated by deed of the undersigned notary on the 14th of January 1998, published in the Mémorial C, number 294 of the 29th of April 1998, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 8th of August 1998, published in the Mémorial C, number 826 of the 12th of November 1998.

- That the share capital of the company is fixed at ten million thirteen thousand five hundred and seventeen US Dollars (USD 10,013,517.-) represented by three hundred and seventy thousand eight hundred and seventy-one (370,871) shares of twenty-seven US Dollars (USD 27.-) each.

- That he has taken the following resolution according to the agenda:

Resolution

The partner decides to insert a third paragraph to the article 15 of the articles of incorporation of the company with the following wording:

«**Art. 15. Third paragraph.** The management is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the following conditions:

- a) Interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- b) The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;
- c) The decision of the management to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under a) above have been made up.

No distribution may be decided upon less than six months after the close of the preceeding financial year or before approval of the annual accounts relating to that financial year.

Where a first interim dividend has been paid, the decision to distribute a further interim dividend may not be taken until at least three months shall have elapsed since the decision to distribute the first interim dividend.

- d) In their report to the management, the statutory auditors or the «réviseur d'entreprises» shall verify whether the above conditions have been satisfied.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DANA CORPORATION, société de droit US, ayant son siège social à 4500 Dorr Street, PO Box 1000, Toledo, Ohio 43697 (U.S.A.),

ici représentée par Madame Vinciane Schandeler, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Toledo, le 3 mars 1999.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son représentant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R.C. Luxembourg section B numéro 62.815, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial C, numéro 294 du 29 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 826 du 12 novembre 1998.

- Que le capital de la société est fixé à dix millions treize mille cinq cent dix-sept US Dollars (USD 10.013.517,-) représenté par trois cent soixante-dix mille huit cent soixante et onze (370.871) parts de vingt-sept US Dollars (USD 27,-) chacune.

- Qu'il a pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'insérer un troisième alinéa à l'article 15 des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 15. Troisième alinéa.** La gérance est autorisée à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- a) Il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.
- b) Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.
- c) La décision de la gérance de distribuer un acompte sur dividendes ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé sub a) ci-dessus.

La distribution ne peut être décidée moins de six mois après la clôture de l'exercice précédent, ni avant l'approbation des comptes annuels se rapportant à cet exercice.

Lorsqu'un premier acompte a été distribué, la décision d'en distribuer un nouveau ne peut être prise que trois mois au moins après la décision de distribuer le premier.

Un réviseur d'entreprises dans un rapport à la gérance vérifie si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: V. Schandeler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 1999, vol. 505, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 1999.

J. Seckler.

(14433/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 62.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 1999.

J. Seckler.

(14434/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

CHRISARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 36, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 56.602.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 1999, vol. 312, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 1999.

CHRISARO, S.à r.l.

(14424/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

DFL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.307.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour DFL S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(14436/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

FOREST & TIMBER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.265.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour FOREST & TIMBER INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(14454/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

LUXMIN TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 66.069.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXMIN TRADE S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 66.069, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 816 du 9 novembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot Dahan, administrateur de société, demeurant à Fennange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Joël Garavelli, administrateur de société, demeurant à Hassel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Back, employé privé, demeurant à Dudelange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet l'import, l'export, la production et le commerce de métaux ferreux et non-ferreux, de produits d'aciéries, de pneus et d'autres accessoires automobiles, ainsi que de tous produits industriels.

2) Modification du troisième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les actions sont et resteront nominatives.

3) Suppression du dernier alinéa de l'article 5 des statuts et ajout des deux alinéas suivants:

Le capital social pourra être augmenté par délibération de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour les modifications des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les propriétaires des actions existantes auront un droit de préférence proportionnel au nombre de titres qu'ils possèdent. Le conseil d'administration fixera les conditions et le taux auxquels les actions nouvelles seront offertes aux actionnaires par préférence, et le délai dans lequel ils auront à se prononcer sur l'usage de leur droit de préférence. Les droits de souscription ne peuvent être cédés par les actionnaires à des non-associés sans l'accord du conseil d'administration qui sera autorisé à présenter un acquéreur dont le droit de préemption s'exercera selon les modalités fixées pour les cessions d'actions.

4) Ajout d'un nouvel alinéa 3 à l'article 8 des statuts avec la teneur suivante:

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le pouvoir d'y pourvoir provisoirement, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

5) Modification de l'article 9 pour lui donner la teneur suivante:

La société sera engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par celle de l'administrateur-délégué.

6) Augmentation du nombre des administrateurs de trois à quatre et nomination de deux nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.

7) Augmentation du capital social à concurrence de 4.875.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 6.125.000,- LUF par la création et l'émission de 4.875 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune et modification afférente de l'article 5 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1^{er}.** La société a pour objet l'import, l'export, la production et le commerce de métaux ferreux et non-ferreux, de produits d'aciéries, de pneus et d'autres accessoires automobiles, ainsi que de tous produits industriels.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 3.** Les actions sont et resteront nominatives.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 5 des statuts et d'ajouter les deux alinéas suivants:

«**Art. 6. Alinéas 5 et 6.** Le capital social pourra être augmenté par délibération de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour les modifications des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les propriétaires des actions existantes auront un droit de préférence proportionnel au nombre de titres qu'ils possèdent. Le conseil d'administration fixera les conditions et le taux auxquels les actions nouvelles seront offertes aux actionnaires par préférence, et le délai dans lequel ils auront à se prononcer sur l'usage de leur droit de préférence. Les droits de souscription ne peuvent être cédés par les actionnaires à des non-associés sans l'accord du conseil d'administration qui sera autorisé à présenter un acquéreur dont le droit de préemption s'exercera selon les modalités fixées pour les cessions d'actions.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa 3 à l'article 8 des statuts avec la teneur suivante:

«**Art. 8. Alinéa 3.** En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le pouvoir d'y pourvoir provisoirement, jusqu'à la prochaine assemblée générale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par celle de l'administrateur-délégué.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre, de nommer nouveaux administrateurs:

- 1) Monsieur Yves Dahan, administrateur de société, demeurant à B-1180 Bruxelles, 75, avenue Vanderaey, en remplacement de Monsieur Valerio Ragazzoni, administrateur démissionnaire,
- 2) Monsieur Joël Garavelli, administrateur de société, demeurant à L-5762 Hassel, 29, rue de Syren, et de nommer commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Philippe Cahen, la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Reinsheim.

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2000.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions huit cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (4.875.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à six millions cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (6.125.000,- LUF) par la création et l'émission de quatre mille huit cent soixante-quinze (4.875) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

Les anciens actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les quatre mille huit cent soixante-quinze (4.875) actions nouvelles, ont été entièrement souscrites de l'accord unanime de tous les actionnaires, comme suit par:

- | | |
|--|--------------|
| 1) Monsieur Jeannot Dahan, administrateur de société, demeurant à L-3332 Fennange, 2, route d'Esch,
mille deux cent dix-neuf actions | 1.219 |
| 2) SIDERLUX S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich,
représentée par son administrateur-délégué Monsieur Joël Garavelli, préqualifié,
mille deux cent vingt-cinq actions | 1.225 |
| 3) INDUSTRA, société anonyme holding, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II,
représentée par Monsieur Jeannot Dahan, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le
2 mars 1999,
deux mille quatre cent trente et une actions | <u>2.431</u> |
| Total: Quatre mille huit cent soixante-quinze actions | 4.875 |

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de quatre millions huit cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (4.875.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à six millions cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (6.125.000,- LUF) représenté par six mille cent vingt-cinq (6.125) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 120.000,- LUF. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Dahan, J. Garavelli, J. Back, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 115S, fol. 45, case 2. – Reçu 48.750 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 1999.

P. Frieders.

(14481/212/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

LUXMIN TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 66.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 1999.

P. Frieders.

(14482/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

L.A.B. MANAGEMENT, S.à r.l. (en liquidation), Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach.

R. C. Luxembourg B 36.680.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée L.A.B. MANAGEMENT, S.à r.l. (en liquidation) avec siège social à Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36.680, constituée suivant acte notarié en date du 12 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 362 du 4 octobre 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 5 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 30 septembre 1995,

mise en liquidation par acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 1997.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Mademoiselle Isabelle Claude, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

La fonction de secrétaire est remplie par Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sophie Mathot, licenciée en droit, demeurant à Arlon (Belgique).

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'associés représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

A) Rapport du commissaire-vérificateur

B) Approbation des comptes de liquidation.

C) Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

D) Clôture de la liquidation

E) Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

2) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

3) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, comme suit:

Rapport du commissaire-vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la gérance et au commissaire aux comptes ainsi qu'à la société GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., établie à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de sa gestion de liquidateur de la société et à GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Désignation de l'endroit où les livres et documents comptables seront déposés

Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée L.A.B. MANAGEMENT, S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: I. Claude, C. Hubert, S. Mathot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1999, vol. 115S, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 mars 1999.

P. Bettingen.

(14477/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

EUGEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 31.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 18, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 302.231,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Signature.

(14438/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

EUGEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 31.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 18, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 161.015,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Signature.

(14439/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.131.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of February.
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 51.131.

The meeting was opened at 9.30 a.m.,

Mrs Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, residing at Luxembourg, being in the chair,
who appointed as secretary Mr Antoine Hientgen, économiste, residing at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond Lejoncq, réviseur, residing at Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by two hundred and fifty thousand US Dollars (250,000.- USD) in order to raise it from two million seven hundred and fifty thousand US Dollars (2,750,000.- USD) to three million US dollars (3,000,000.- USD) by the creation and the issue of sixty-two thousand five hundred new A shares and sixty-two thousand five hundred new B shares with a par value of two US Dollars (2.- USD) each, having the same rights and advantages as the existing shares, entirely paid up in cash.

2. Subscription at the nominal value of the new shares by the existing shareholders, in proportion of their present holdings, as follows:

- SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED,

A shares 62,500

- COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT,

B shares 62,500

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The corporate capital is set at three million United States Dollars (3,000,000.- USD) represented by seven hundred and fifty thousand (750,000) A shares and seven hundred and fifty thousand (750,000) B shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each.»

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of two hundred and fifty thousand (250,000.-) US Dollars, so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and fifty thousand (2,750,000.-) US Dollars to three million (3,000,000.-) US Dollars by the issue at par value of sixty-two thousand five hundred (62,500) new A shares and sixty-two thousand five hundred (62,500) new B shares with a par value of two (2.-) US Dollars each. These new shares shall have the same fights as the existing shares. The subscription of the new shares is reserved to the existing shareholders in proportion of their present holdings.

Thereupon:

- SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED, a company established under the laws of Cyprus, having its registered office at Nicosia/Cyprus represented by Mrs Danielle Schroeder, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, given in Nicosia, on February 5, 1999, annexed to the attendance list, has declared to subscribe to all of the new A shares and pay them entirely up in cash,

and

- COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, a company established under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Vaduz/Liechtenstein represented by Mrs Danielle Schroeder, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, given in Vaduz, on February 5, 1999, annexed to the attendance list, has declared to subscribe to all of the new B shares and pay them entirely up in cash.

It was proved to the meeting and to the undersigned notary, who expressly certifies it, that the sixty-two thousand five hundred (62,500) new A shares and sixty-two thousand five hundred (62,500) new B shares have been entirely paid up in cash, so that the amount of two hundred and fifty thousand (250,000.-) US Dollars is at the free disposal of the company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the first paragraph of article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at three million United States Dollars (3,000,000.- USD) represented by seven hundred and fifty thousand (750,000) A shares and seven hundred and fifty thousand (750,000) B shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each.».

Evaluation and costs

For the purpose of registration, the present capital increase is valued at nine million thirty-seven thousand five hundred (9,037,500.-) Luxembourg Francs.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one hundred and forty-five thousand (145,000.-) Luxembourg Francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 9.45 a.m.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le dix-huit février.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.131.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Lejoncq, réviseur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (250.000.- USD) pour le porter de deux millions sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (2.750.000.- USD) à trois millions de dollars des Etats-Unis (3.000.000.- USD) par la création et l'émission de soixante-deux mille cinq cents nouvelles actions A et soixante-deux mille cinq cents nouvelles actions B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2.- USD) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, entièrement libérées en numéraire.

2. Souscription à la valeur nominale des nouvelles actions par les actionnaires existants, au prorata de leurs participations actuelles, à savoir:

- SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED,

actions de catégorie A 62.500

- COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT,

actions de catégorie B 62.500

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions de Dollars US (3.000.000.- USD) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions de catégorie A et sept cent cinquante mille (750.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de deux Dollars US (2.- USD) chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent cinquante mille (250.000.-) Dollars US, pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000.-) Dollars US à trois millions (3.000.000.-) Dollars US, par l'émission à la valeur nominale de soixante-deux mille cinq cents (62.500) nouvelles actions de catégorie A et de soixante-deux mille cinq cents (62.500) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de deux (2.-) Dollars US par action.

Ces actions auront les mêmes droits que les actions existantes. La souscription des nouvelles actions est réservée aux actionnaires existants en proportion du capital détenu actuellement.

Ensuite:

- SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED, une société de droit de Chypre, ayant son siège social à Nicosie (Chypre), représentée aux fins des présentes par Madame Danielle Schroeder, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Nicosie, le 5 février 1999, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions A et les libérer intégralement en numéraire,

et

- COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, une société de droit de Liechtenstein, ayant son siège social à Vaduz (Liechtenstein), représentée aux fins des présentes par Madame Danielle Schroeder, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vaduz, le 5 février 1999, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions B et les libérer intégralement en numéraire.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les soixante-deux mille cinq cents (62.500) nouvelles actions de catégorie A et les soixante-deux mille cinq cents (62.500) nouvelles actions de catégorie B ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant deux cent cinquante mille (250.000,-) Dollars US se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions de Dollars US (3.000.000,- USD) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions de catégorie A et sept cent cinquante mille (750.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de deux Dollars US (2,- USD) chacune.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à neuf millions trente-sept mille cinq cents (9.037.500,-) francs luxembourgeois.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cent quarante-cinq mille (145.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.45 heures.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivie d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: D. Schroeder, A. Hientgen, R. Lejoncq, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1999, vol. 115S, fol. 12, case 3. – Reçu 89.689 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1999.

R. Neuman.

(14478/226/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 51.131.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

(14479/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

EUROCHINA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 48.983.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} mars 1999 a pris acte de la démission d'un administration, M. Pascal Huber et a nommé en son remplacement M. Marc Koeune, Economiste, demeurant à Bereldange. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

En outre, l'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1997 et a nommé en son remplacement M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont.

Décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14440/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.318.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme
Banque Domiciliataire

Signature Signature

(14425/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.318.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue le 22 mars 1999 à Luxembourg*

Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des membres du Conseil d'Administration comme suit:

MM. Alberto Abelli,
Claude Deschenaux,
Franco Riolo,
Enrico Meucci,
Stefano Tabanelli,
Oscar Vito-Colonna.

En outre, l'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs Monsieur Leonardo Gregorio Attanasio et Monsieur Guiseppe Raimondi.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg (ex FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG).

L'échéance des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixé à la date de l'assemblée générale ordinaire sur les comptes de l'exercice 1999.

Pour extrait conforme
COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme
Banque Domiciliataire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14426/024/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

EL-BAIK FOOD SYSTEMS Co, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 59.059.
Société constituée le 29 avril 1997 par Maître Reginald Neuman.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 février 1999 que:

1) sont nommés comme administrateurs-délégués pour la gestion des affaires courantes avec pouvoir d'engager la société sous leur signature individuelle:

- Monsieur Ihsan Shakkour Abu-Gazalah, homme d'affaires, rue Alhoj Jeddah, Arabie Saoudite;
- Monsieur Rami Shakkour Abu-Gazalah, homme d'affaires, rue Alhoj Jeddah, Arabie Saoudite;

2) est nommé comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Ihsan Shakkour Abu-Gazalah, homme d'affaires, rue Alhoj Jeddah, Arabie Saoudite;

3) un bureau de représentation sera ouvert à Jeddah en Arabie Saoudite et que Monsieur Ihsan Shakkour Abu-Gazalah est désigné comme représentant dudit bureau;

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14437/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

CRIBIS EURAMERICA ALINET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.724.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature Signature

(14429/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

CRIBIS EURAMERICA ALINET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.724.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 4 janvier 1999*

Résolution

L'assemblée élit, pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 1999, les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'Administration:

- MM. Carlo Gherardi, administrateur de sociétés, demeurant à Bologna (Italie), président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait conforme

CRIBIS EURAMERICA ALINET S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14430/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

FINAVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 14.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 6, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue
au siège social à Luxembourg le 10 juin 1998*

L'assemblée générale constate qu'une erreur s'est glissée dans les comptes annuels au 31 décembre 1994 approuvés par l'assemblée générale du 14 novembre 1995.

De ce fait le bénéfice à reporter à nouveau s'élève à US\$ 347.371,39 au lieu de US\$ 339.721,97. En conséquence une erreur correspondante se trouve dans les comptes au 31 décembre 1995 en ce que la perte de cet exercice par US\$ 4.470.989,14 s'impute sur un report bénéficiaire de US\$ 347.341,39 au lieu de US\$ 339.721,97, de sorte que la perte reportée au 31 décembre 1995 s'élève à US\$ 4.123.617,75.

L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à US\$ 5.796,24.

L'assemblée décide d'imputer ce bénéfice sur la perte reportée s'élevant à US\$ 4.123.617,75, de sorte que la perte reportée s'élève désormais à US\$ 4.117.821,51.

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINAVEST S.A.

Signature

(14450/267/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

EVANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 33, rue Michel Engels.
R. C. Luxembourg B 42.579.

—
La société a transféré son siège social à l'adresse suivante:
33, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg.
Fait à Luxembourg, le 17 mars 1999.

EVANG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14442/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

EVANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 33, rue Michel Engels.
R. C. Luxembourg B 42.579.

—
Dans leur réunion du mercredi 17 mars 1999, les administrateurs ont décidé de nommer par cooptation Madame Yseult Laufer-Martinsen en remplacement de Monsieur Ulf Martinsen.
Fait à Luxembourg, le 17 mars 1999.

EVANG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14443/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

EVANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 33, rue Michel Engels.
R. C. Luxembourg B 42.579.

—
Dans leur réunion du jeudi 18 mars 1999, les administrateurs ont décidé de nommer par cooptation la société ST THOMAS ASSET MANAGEMENT LTD, avec siège à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en remplacement de Monsieur Thierry Marechal.
Fait à Luxembourg, le 18 mars 1999.

EVANG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14444/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

EVANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 33, rue Michel Engels.
R. C. Luxembourg B 42.579.

—
Dans leur réunion du vendredi 19 mars 1999, les administrateurs ont décidé de nommer par cooptation la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DU SPHINX S.A., avec siège à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Bernard Zimmer.
Fait à Luxembourg, le 19 mars 1999.

EVANG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14445/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.795.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 1^{er} décembre 1998*

Il résulte dudit procès-verbal que
- la démission de Monsieur Murray en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Luxembourg, le 23 mars 1999.

Pour extrait conforme
A. Schmitt
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14435/275/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

EUROSNOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.030.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour EUROSNOW S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(14441/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

FADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.124.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 1999

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur F. Pozzi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire du 1999.

Luxembourg, le 22 mars 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FADE S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14446/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

TIPALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.035.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier reçu au siège social de la société que:

Monsieur Dimitrios Zeritis a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 19 mars 1999.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Panagiotis Zeritis, administrateur de sociétés, demeurant à Athènes (Grèce), Administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration,

Monsieur Georgios Angelopoulos, ingénieur chimiste, demeurant à Athènes (Grèce),

Monsieur Jacques Benzeno, M. A. of economics, demeurant à Genève (Suisse),

Monsieur André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14453/047/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

GIACOMETTI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 56, avenue de la Libération.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Giancarlo Giacometti, artisan-commerçant, demeurant à Foetz, 10, rue de l'Avenir.

2.- Madame Bernadette Pinna, sans état particulier, épouse de Monsieur Giancarlo Giacometti, demeurant à Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée GIACOMETTI, S.à r.l., avec siège social à Foetz, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg en date du 17 juin 1992, publié au Mémorial C, numéro 494 du 29 octobre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 266 du 4 juin 1993.

Sur ce, les comparants, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée GIACOMETTI, S.à r.l., ont déclaré au notaire instrumentaire se réunir en assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Changement de siège social de L-3895 Foetz, 10 rue de l'Avenir à L-3850 Schifflange, 56, avenue de la Libération.
- 2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3895 Foetz, 10 rue de l'Avenir à L-3850 Schifflange, 56, avenue de la Libération.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Schifflange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,- LUF).

Dont procès-verbal, passé à Niederanven, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Giacometti, B. Pinna, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1999, vol. 115S, fol. 16, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 mars 1999.

P. Bettingen.

(14458/202/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

FORTUNA, BANQUE LUXEMBOURGEOISE D'EPARGNE ET DE CREDIT.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 7.143.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 1999

L'assemblée Générale reconduit pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateur de:

Messieurs: Jean-Joseph Wolter, président, demeurant à Luxembourg

Georges Felten, demeurant à Kehlen

Paul Rollinger, demeurant à Luxembourg

L'assemblée Générale désigne comme nouveaux administrateurs:

Messieurs Carlo Rock, demeurant à Luxembourg

Nicolas Rollinger, demeurant à Luxembourg

André Wolter, demeurant à Bonn

Jacques Wolter, demeurant à Schiltzberg.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 19 novembre 1998

Le Conseil d'Administration décide d'appeler aux fonctions de sous-directeur Monsieur Nicolas Rollinger, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

N. Rollinger

P. Rollinger

Sous-Directeur Administrateur-directeur

(14455/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

FINANCIERE MORNALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.488.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

Signature.

(14449/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

FEVAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.038.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour FEVAG S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(14447/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

FEVAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.038.

L'assemblée générale statutaire du 18 novembre 1996 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Vincenzo Arnó en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 11 mars 1999.

Pour FEVAG S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14448/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

FINSIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 18, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (ITL 80.065.763,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Signature.

(14451/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.

FINSIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.857.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie au siège social le 19 mars 1999 a confirmé les mandats des administrateurs et du commissaire jusqu'en l'an 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14452/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1999.